



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

RAPPORT N°19/02/26-02

MODIFICATION DU NOM DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Dans le cadre de la refonte des service à la personne, le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis ainsi que l'ARS nous accompagnent afin d'aboutir à la mise en œuvre de la réforme et créer un service unique dit SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD).

Ainsi au 31 décembre 2025, le CCAS a déposé une demande d'autorisation pour un service unique fusionnant la pratique de l'aide et du soin tel que présenté au CA du 25 novembre 2025.

Si les travaux d'accompagnement au changement sont encore en cours vis-à-vis des équipes mais également de nos publics, la fusion des budgets autour d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) commun n'est pas encore portée par les organismes de tutelle.

Néanmoins, au terme de l'année 2026, des bilans conjoints devront être soumis avec une identité commune.

Aussi aux fins de permettre une meilleure lisibilité budgétaire de ce service désormais unique, il est proposé aux membres du CCAS de renommer le budget annexe du CCAS à l'instar des lignes dédiées à l'aide dans le budget principal.

Ainsi dans le budget principal du CCAS, il sera possible d'extraire les dépenses liées au service d'aide via un code utilisateur dans le logiciel ASTRE intitulé « SAD A » pour Service autonomie à domicile – Aide.

En parallèle il est demandé aux membres du CCAS de renommer le budget annexe du CCAS actuellement appelé « SIMAD » en « SAD S », pour Service autonomie à domicile – Soin.

Stephen HERVE
Président du Centre Communal D'Action
Sociale